



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tulle, le 31/01/2024

SERVICE DE RENSEIGNEMENT DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Afin de répondre aux besoins des travailleurs du secteur privé et des employeurs du bassin d'emploi d'Ussel, Meymac, d'Eygurande, le service de renseignement de la DDETSPP de la Corrèze délocalise son offre de services au sein de ce territoire.

Il s'agit de répondre aux questionnements concernant notamment le contrat de travail (formation, exécution, rupture), le salaire, le règlement intérieur et le droit disciplinaire, la durée du travail, les repos et les congés payés, la médecine du travail, les statuts spécifiques (assistantes maternelles, particuliers employeurs etc.) et ce dans le cadre du code de déontologie applicable au système d'inspection du travail.

Dans la perspective d'assurer un accès à vos droits, un agent du service des renseignements est présent dans les locaux de la DDT d'USSEL, sise 3 avenue Pierre SEMARD le 1^{er} mercredi de chaque mois après-midi.

Pour contacter le service de renseignements de la DDETSPP de la Corrèze :

- Par téléphone du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 :
0 806 000 126 (prix d'un appel local)
- Par courriel : ddetspp-rtds@correze.gouv.fr
- Réception du public, uniquement sur rendez-vous; les premiers mercredi de chaque mois à USSEL, via

<https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/Correze>



Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle



Mél : pref-communication@correze.gouv.fr

1, rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex